

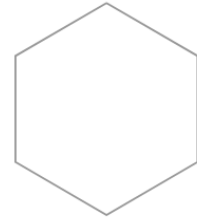


Maintien des immigrants au Nouveau-Brunswick

Le point sur la cohorte d'établissements de 2023



Février 2026

**Chercheur principal**

Ted McDonald, directeur, DataNB

Équipe de recherche

Bethany Jones, rédactrice scientifique, DataNB

Pablo Miah, analyste principal des données, DataNB

Numéro du projet

P0032 : Maintien des immigrants au Nouveau-Brunswick

Remerciements

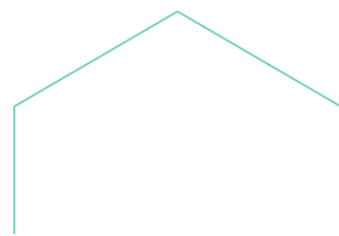
Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick a financé ce projet dans le cadre d'une entente de recherche quinquennale qu'il a conclue avec DataNB. Les opinions exprimées dans la présente étude ne sont pas nécessairement celles du Ministère ni de ses partenaires.

Données du projet

Les résultats de l'étude ont été produits à l'aide de données de plateforme accessibles par l'intermédiaire de DataNB, notamment la base de données sur les résidents permanents d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Comment citer ce produit

B. Jones, T. McDonald et P. Miah, Immigrant retention in New Brunswick: 2023 landing cohort update, Fredericton (N.-B.), DataNB, 2026.



Introduction

En 2019, DataNB [anciennement l'Institut de recherche, de données et de formation du Nouveau-Brunswick (IRDF-NB)] a publié le premier d'une série de rapports sur le maintien des immigrants au N.-B., lequel examine les facteurs qui influent sur les taux de maintien des immigrants au N.-B. Chaque mise à jour est fondée sur les données disponibles les plus récentes pour répondre à une série de questions à l'étude, et indique en quoi les résultats ont changé. Voici des exemples de questions posées :

- Combien d'immigrants (dont le N.-B. était la destination prévue) ont été admis au N.-B. et dans quelle proportion y sont-ils restés au fil du temps?
- Quel volet d'immigration compte le plus grand nombre d'arrivées et les taux de maintien au N.-B. les plus élevés?
- Comment les demandeurs venant de différents pays se comparent-ils en matière d'immigration et de maintien? Est-ce que les résultats varient en fonction du niveau de formation et de la langue?
- Quelles régions du N.-B. accueillent le plus d'immigrants? Laquelle affiche les plus hauts taux de maintien?

Ce septième rapport de la série est une mise à jour de nos plus récents travaux (qui exposaient les résultats des immigrants admis au N.-B. en 2022¹) qui présente les résultats annuels des cohortes établies **entre janvier 2005 et décembre 2023**.

Principales constatations

L'immigration au N.-B. est en hausse. En 2023, **4 400** demandeurs principaux ont été admis au N.-B. C'est près de 14 % de plus qu'en 2022 et près de deux fois le nombre d'arrivants de 2021.

Selon les données recueillies, **83,4 %** de ces nouveaux arrivants vivaient toujours au N.-B. un an plus tard, en 2024. Ce taux dépasse le taux de maintien de 82,1 % observé en 2018 et représente le taux de maintien le plus élevé des 13 dernières années.

Les immigrants qui ont déménagé au N.-B. après avoir obtenu le droit de s'établir dans d'autres provinces affichent un taux supérieur de maintien (**90 %**) – sans doute parce qu'ils auraient déménagé pour des raisons précises, par exemple, familiales ou professionnelles.

Plus de la moitié des arrivants de 2023 sont venus dans la province grâce au Programme des candidats du N.-B. (PCNB), principalement par l'intermédiaire de sa catégorie Travailleurs qualifiés. Parmi les différentes voies d'immigration, le PCNB affiche le troisième taux de maintien le plus élevé après un an (**84 %**), derrière la catégorie de la famille parrainée (**93 %**) et celle des réfugiés réinstallés (**89 %**).

L'Inde est le pays d'origine du plus grand nombre d'immigrants ayant obtenu le droit de s'établir au N.-B., mais les arrivées en provenance de ce pays affichent le deuxième taux de maintien le plus bas après un an (**74 %**); or, les personnes venues du Sénégal (**100 %**) et du Nigéria (**95 %**) affichent certains des taux de maintien les plus élevés.

De toutes les différentes régions du N.-B., Moncton accueille systématiquement le plus grand nombre d'immigrants.

¹ T. McDonald et P. Miah, *Immigrant Retention in New Brunswick: 2022 Arrival Cohorts*. Fredericton (N.-B.) Institut de recherche, de données et de formation du Nouveau-Brunswick, 2024.

Combien de demandeurs principaux ont été admis au N.-B.?

Année	Nombre total de demandeurs principaux	Demandeurs principaux appariés	Taux d'appariement
2021	3085	2605	84.4%
2022	4560	3865	84.8%
2023	5275	4400	83.4%

Le nombre d'établissements augmente:*

2021-2022: + **69.2%**

2022-2023: + **13.8%**

* par rapport à l'année précédente

Qu'est-ce qu'un demandeur principal apparié

Le demandeur principal est l'auteur principal d'une demande d'immigration présentée dans le cadre d'un programme particulier. Même si la demande peut inclure des membres de la famille, comme un conjoint ou des enfants, le demandeur principal est celui qui doit satisfaire aux critères d'admissibilité. Il importe de savoir que les chiffres exposés dans le présent rapport tiennent compte des demandeurs principaux – et non des membres de leurs familles.

Un demandeur principal **apparié** est un immigrant dont les renseignements peuvent être « appariés » à ceux contenus dans deux ensembles de données différents :

- fiches d'établissement d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC);
- base de données sur la population (registre de l'assurance-maladie).

Il est indiqué sur les fiches d'IRCC si la destination souhaitée d'un immigrant est le N.-B. Si le même immigrant figure dans la base de données sur la population, cela signifie qu'il a accès au régime d'assurance-maladie de la province (et est donc établi au N.-B.).

Ce taux d'appariement indique que, en 2023, **4 400** demandeurs principaux appariés (environ **83 %** des immigrants ayant demandé de s'établir au N.-B.) ont fini par s'y établir.

Mais sont-ils restés?

Taux de maintien

En plus de pousser encore plus loin l'examen des taux d'établissement et d'appariement, les pages suivantes exposent les taux de maintien des demandeurs principaux appariés après 1 an, 3 ans, 5 ans et 10 ans depuis l'année de leur arrivée au N.-B. qui figure à leur fiche d'établissement.

Nous considérons les immigrants prévoyant d'autres destinations comme étant arrivés au N.-B. lorsque leur admissibilité à l'assurance-maladie devient « active » – plutôt que de nous fier à la date indiquée dans leur fiche d'établissement.

En savoir plus

Toutes les données qui ont façonné ces résultats sont accessibles [à l'annexe Données techniques](#) du rapport.

Quel est le pourcentage des demandeurs principaux appariés qui sont restés au N.-B.?

Année d'établissement	Taux de maintien après 1 an	Taux de maintien après 3 ans	Taux de maintien après 5 ans	Taux de maintien après 10 ans
2010	80.0%	68.7%	58.0%	45.3%
2011	81.9%	67.1%	58.1%	51.0%
2012	80.5%	66.5%	57.3%	47.0%
2013	81.1%	71.3%	61.6%	54.3%
2014	78.7%	63.5%	57.3%	46.4%
2015	78.7%	67.7%	61.2%	
2016	79.3%	68.7%	65.5%	
2017	77.7%	67.2%	63.5%	
2018	82.1%	68.8%	66.5%	
2019	78.9%	64.3%	56.4%	
2020	80.4%	59.0%		
2021	74.3%	54.3%		
2022	78.8%			
2023	83.4%			

Après un an, **83,4 %** des demandeurs principaux appariés admis au N.-B. en 2023 vivaient toujours dans la province (en 2024).

S'il s'agit du taux de maintien le plus élevé de la période d'étude, la tendance est moins favorable à plus long terme pour les cohortes récentes.

Le taux de maintien après trois ans de la cohorte de 2021 et celui après cinq ans de la cohorte de 2019 sont les plus faibles observés au cours de la période de 13 ans. De même, le taux de maintien après 10 ans de la cohorte de 2014 est le deuxième plus bas de la période, n'étant que légèrement supérieur à celui de 2010.

Le taux de maintien après un an des demandeurs appariés admis en 2023 est le plus élevé de la période d'étude. En revanche, les taux de maintien après trois, cinq et dix ans les plus récents figurent parmi les plus faibles.

Qu'en est-il des immigrants qui ont déménagé au N.-B., mais dont la demande indiquait d'autres provinces?

Par ailleurs, comparativement à 2022, un moins grand nombre d'immigrants ayant initialement indiqué une autre province comme destination prévue se sont finalement établis au N.-B. en 2023. La majorité d'entre eux souhaitent s'établir en Ontario.

Année d'arrivée	Alb.	C.-B.	N.-É.	Ont.	Qc	Reste du Canada	Total
2021	15	45	25	155	40	35	315
2022	30	35	20	250	75	75	485
2023	25	30	25	120	45	30	305
Total	70	110	70	525	160	140	1105

Parmi les 305 demandeurs principaux appariés provenant d'autres provinces qui ont déménagé au N.-B. en 2023, 90,2 % y résidaient encore un an plus tard. (*Annexe technique, tableau A26*)

Comment les différents volets d'immigration se comparent-ils?

Demands principaux appariés de tous les volets d'immigration

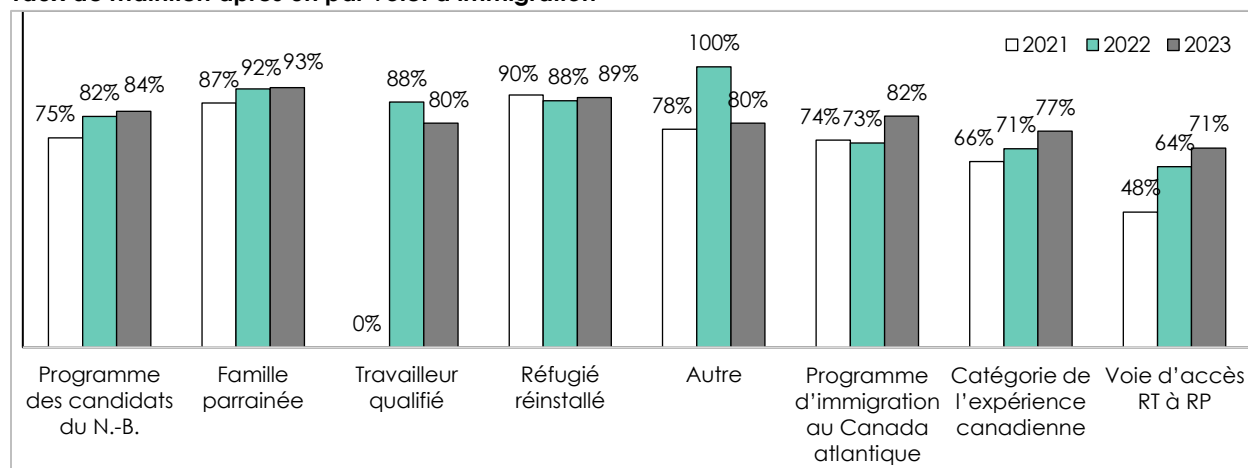
Volet d'immigration	Total		Apparié		Taux d'appariement	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Programme des candidats du N.-B.	1960	2685	1730	2410	88.3%	89.8%
Famille parrainée	455	530	385	405	84.6%	76.4%
Travailleur qualifié	150	275	40	100	26.7%	36.4%
Réfugié réinstallé	420	410	195	230	46.4%	56.1%
Autre	30	65	20	50	66.7%	76.9%
Programme d'immigration au Canada atlantique	635	610	590	570	92.9%	93.4%
Catégorie de l'expérience canadienne	140	185	120	175	85.7%	94.6%
Voie d'accès RT à RP*	770	510	690	450	89.6%	88.2%

* Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente (voie d'accès RT à RP) – Cette voie d'accès n'a fonctionné qu'en 2021, mais ceux qui ont présenté une demande avant la fin de celle-ci ont tout de même vu leur demande traitée et leur permis de travail prolongé jusqu'en décembre 2024.

Le volet d'immigration qui compte le plus grand nombre d'immigrants admis au N.-B. en 2023 est le PCNB, suivi du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique et de la Voie d'accès RT à RP. Les taux d'appariement relativement élevés observés en 2023 dans ces trois volets, ainsi que dans la catégorie de l'expérience canadienne, laissent entendre qu'un plus grand nombre d'immigrants arrivent au N.-B. et s'inscrivent à l'assurance-maladie. Toutefois, le faible taux d'appariement des travailleurs qualifiés du volet fédéral montre que, bien qu'ils ne représentent qu'une faible part des admissions, ceux qui arrivent au Canada par cette voie s'installent rarement au N.-B.

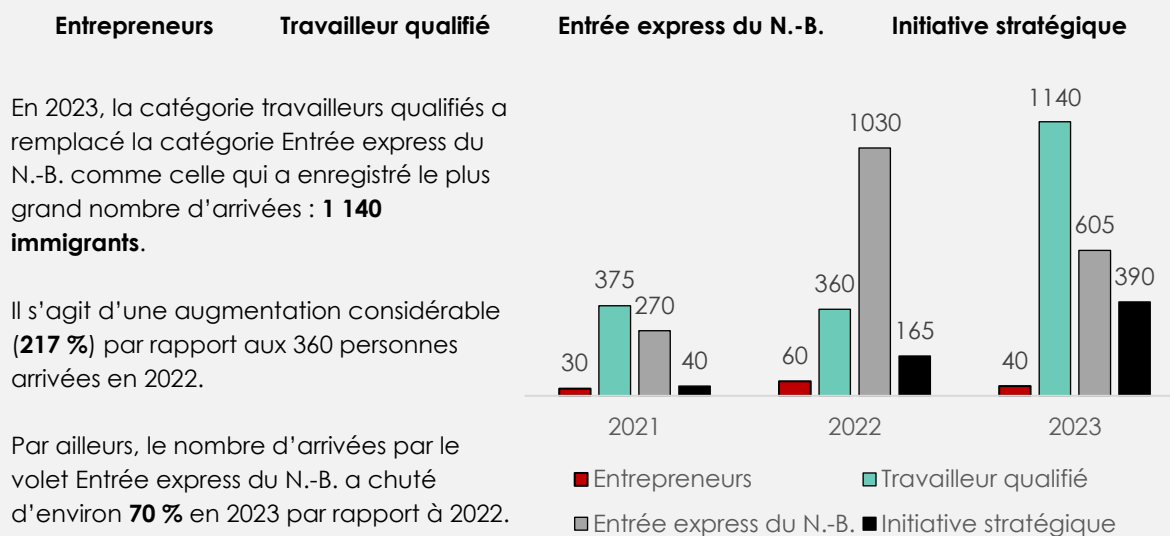
Entre 2022 et 2023, le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique a enregistré la plus forte hausse des taux de maintien après un an, soit près de dix points de pourcentage. Quant à la Voie d'accès RT à RP et à la catégorie de l'expérience canadienne, elles ont toutes deux connu une hausse de plus de six points de pourcentage.

Taux de maintien après un par volet d'immigration



Programme des candidats du N.-B. – Examen plus poussé

Le PCNB, qui a permis d'accueillir le plus grand nombre de demandeurs principaux admis en 2022 et en 2023 est composé de quatre catégories d'immigration :



Qu'est-ce qui a pu contribuer à ce changement?

L'adoption de la **sélection par catégorie** est probablement l'un des principaux facteurs de la baisse des désignations pour le volet Entrée express. Peu après la mise en œuvre de la sélection par catégorie, le gouvernement fédéral a commencé à envoyer directement des invitations à des candidats qui, les années précédentes, auraient eu recours aux voies d'immigration provinciales pour avoir accès aux programmes fédéraux.

Par exemple, en 2023, environ 2 000 francophones qui avaient choisi le N.-B. comme destination ont reçu des invitations au moyen de la sélection par catégorie. Auparavant, bon nombre d'entre eux auraient eu besoin d'une désignation dans le cadre du volet Entrée express du N.-B. pour accéder à la résidence permanente. Le gouvernement du N.-B. a toujours atteint ses objectifs annuels pour les désignations, ce qui laisse penser qu'une proportion importante de candidats désignés par la province ont également reçu une invitation au moyen de la sélection par catégorie et n'ont pas eu à utiliser leur désignation provinciale.

Taux de Maintien

Même si nous avons constaté une augmentation du nombre d'arrivées de travailleurs qualifiés et une diminution de celles relatives au volet Entrée express du N.-B., les deux volets ont enregistré en 2023 une hausse de personnes maintenues après un an. Par rapport à l'année précédente, le taux de maintien des travailleurs qualifiés a augmenté de neuf points de pourcentage (**79,8 %**), tandis que celui du volet Entrée express du N.-B. a progressé de six points de pourcentage (**90,9 %**).

(Annexe technique, tableau A46)

² Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. (9 août 2024). Rapport de fin d'exercice sur le volet Entrée express pour 2023 [tableau 47]. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/rapport-fin-annee-entree-express-2023.html>

D'où viennent la plupart des immigrants qui s'établissent au N.-B.?

Les 18 principaux pays de provenance des demandeurs appariés qui s'établissent au N.-B.

2023		
	Établissements	Taux de maintien après 1 an
Afghanistan	50	90.0%
Brésil	115	82.6%
Chine	110	81.8%
Inde	1300	74.2%
Jamaïque	65	84.6%
Nigéria	190	94.7%
Philippines	485	91.8%
Syrie	70	92.9%
Ukraine	80	68.8%
États-Unis	55	90.9%
Vietnam	50	90.0%

Francophone Source Countries



2023		
	Établissements	Taux de maintien après 1 an
Algérie	155	90.3%
Cameroun	245	83.7%
Côte d'Ivoire	70	92.9%
France	35	85.7%
Maroc	255	90.2%
Sénégal	25	100.0%
Tunisie	60	91.7%

Comme pour les années précédentes, le plus grand nombre d'immigrants arrivés au N.-B. en 2023 provenaient de l'Inde.

Parmi les pays francophones, le Maroc était le pays d'origine du plus grand nombre d'immigrants admis au N.-B., suivi de près par le Cameroun.

Si l'on regarde les pays d'où sont venus les plus grands nombres d'immigrants (plus de 100) : Comme en 2022, ceux venant du Nigéria affichaient le taux de maintien le plus élevé après un an en 2023 (94,7 %). Ceux de l'Algérie et du Maroc présentaient, quant à eux, le taux de maintien le plus élevé parmi tous ceux venant des pays francophones (environ 90 %).

Question de langue

Étant donné que le N.-B. est une province bilingue, il est bon de voir si les immigrants parlent l'une ou l'autre des langues officielles :

- En 2022, les demandeurs principaux appariés étaient plus nombreux à parler l'anglais (**2 965**), suivis de ceux s'exprimant en anglais et en français (**795**), puis en français (**430**).
- Les immigrants qui parlent l'anglais obtiennent le taux d'appariement le plus élevé (**88,0 %**), mais ceux qui parlent le français présentent le taux de maintien le plus élevé (**90,7 %**). (*Annexe technique, tableaux A35 et A36*)

Les offres d'emploi et le niveau de formation ont-ils une incidence sur l'immigration?

Statut de l'offre d'emploi

En 2022, les demandeurs du PCNB qui avaient reçu une offre d'emploi affichaient un taux d'appariement plus élevé (92,4 %) que ceux qui n'en avaient pas reçu (84,2 %). Toutefois, en 2023, les taux pour les candidats avec et sans offre d'emploi étaient presque identiques (environ 81 %).

Les demandeurs inscrits au PCNB qui avaient une offre d'emploi affichaient en 2023 un taux de maintien après un an plus faible (82,4 %) que ceux sans offre d'emploi (93,1 %). Cependant, des données à long terme indiquent que les immigrants ayant reçu une offre d'emploi sont portés à rester plus longtemps dans la province que ceux sans offre d'emploi.

Formation

En 2023, les taux d'appariement et de maintien après un an les plus élevés ont été observés chez les demandeurs principaux titulaires d'un baccalauréat (**appariement : 88 %, maintien : 87 %**) ou d'un diplôme collégial (**appariement : 88 %, maintien : 86 %**).

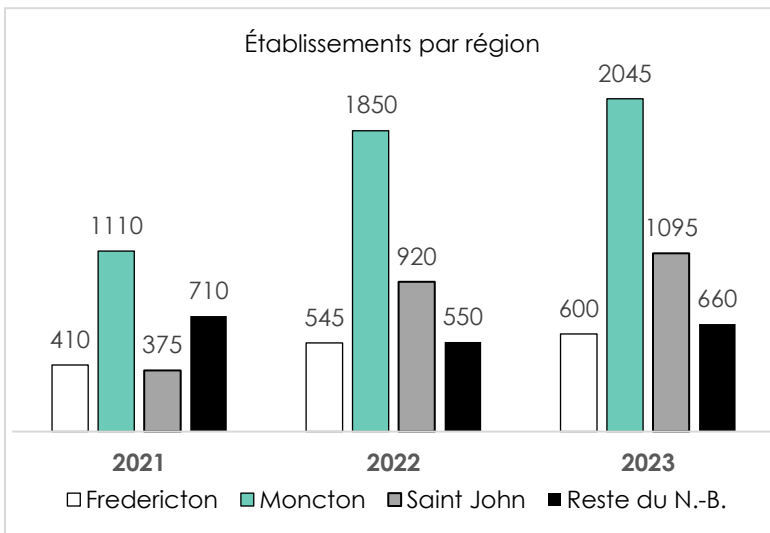
Même si une augmentation du maintien après un an était constatée pour tous les niveaux de scolarité en 2023, les titulaires de diplôme ont fait le plus grand bond : de 67,9 % en 2022 à 77,0 % en 2023.

(Annexe technique, tableaux A50, A52, A29, A30)

Où, au N.-B., la plupart des immigrants s'établissent-ils au départ?

Lorsque nous examinons les trois régions métropolitaines de recensement du N.-B. (Fredericton, Moncton et Saint John), nous constatons que, même si Moncton a le plus grand nombre d'arrivées, chacune de ces régions a enregistré une hausse du nombre d'immigrants ayant obtenu le droit d'établissement.

Le taux de maintien après un an a augmenté de façon notable à Saint John, où il a atteint **89,5 %** - le plus élevé en 2023 -, tandis que celui du reste du N.-B. a chuté de 12 points de pourcentage pour descendre à **68,9 %**.

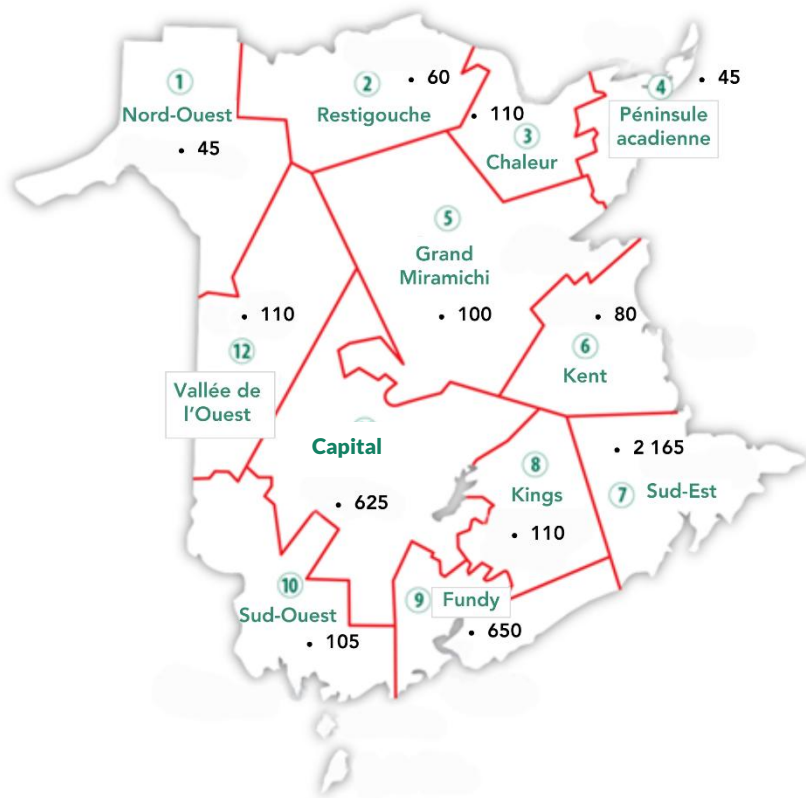


(Annexe technique, tableau A40)

Cela ne veut pas forcément dire qu'un an plus tard les immigrants admis dans chacune des régions étaient plus nombreux à toujours habiter la même région – mais plutôt qu'ils étaient restés dans la province.³

³ Il se peut que les immigrants vivent à un endroit différent de celui initialement inscrit à leur demande. Ainsi, pour les régions du N.-B. indiquées sur cette page, le taux de maintien est mesuré à partir de la première adresse de l'immigrant au N.-B., et non de sa date d'établissement enregistrée par IRCC.

Commissions de services régionaux (CSR) au N.-B. : Établissements en 2023



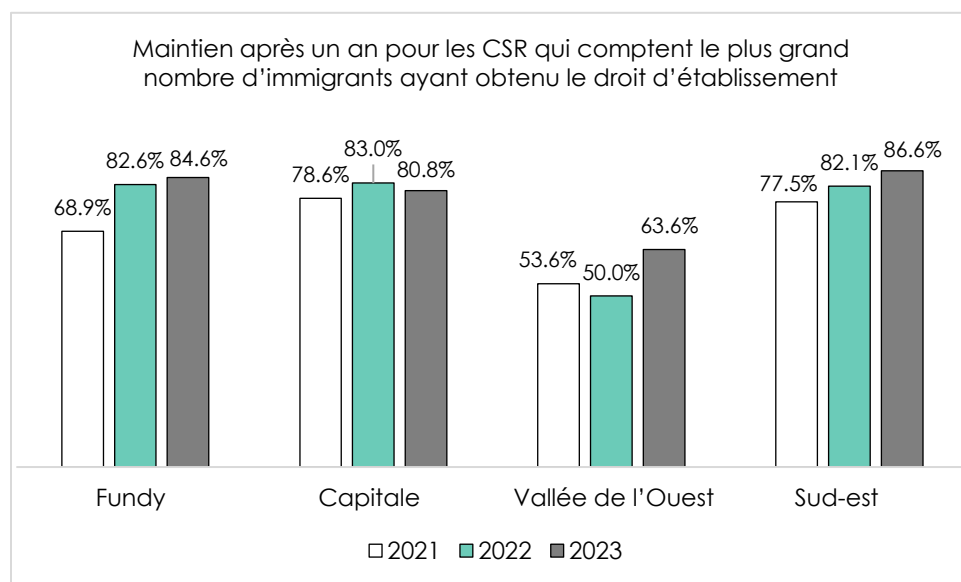
La **CSR du Sud-Est** (où se trouve Moncton) enregistrait le plus grand nombre d'arrivées d'immigrants en 2023, tout comme les années précédentes.

Cela représente une tendance à la hausse pour la région : le nombre d'immigrants ayant obtenu le droit d'établissement est passé à **1 200** en 2021, à **1 950** en 2022, puis a atteint **2 165** en 2023.

Comme en 2022, les commissions de services régionaux (CSR) où le nombre d'immigrants ayant obtenu le droit d'établissement était plus élevé ont, pour la plupart, vu leur taux de maintien après un an augmenter en 2023 :

- **Fundy** : de 82,6 % à 84,6 %
- **Capitale** : de 83,0 % à 80,8 %
- **Vallée de l'Ouest** : de 50,0 % à 63,6 %
- **Sud-est** : de 82,1 % à 86,6 %

Lorsque nous examinons les trois dernières cohortes, nous constatons que les taux de maintien ont eu tendance à progresser en 2022, et qu'ils ont continué à augmenter pour la plupart des CSR en 2023. Les prochaines mises à jour du rapport – qui comprendront les données des cohortes de 2024 et de 2025 – permettront de déterminer s'il s'agit de la poursuite d'une tendance à la hausse.



Des données à plus long terme (depuis 2005) ainsi que des données pour l'ensemble des CSR figurent dans l'annexe technique (tableaux A16-A19).